



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 5 décembre 2016, à compter de 16 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Cusson**; cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

madame Cathy Bernier, conseillère
madame Stéphanie Lacoste, conseillère
monsieur Daniel Pelletier, conseiller
monsieur Pierre Levasseur, conseiller
monsieur Roberto Léveillé, conseiller
madame Catherine Lassonde, conseillère
madame Isabelle Marquis, conseillère
monsieur John Husk, conseiller
monsieur William Morales, conseiller
monsieur Alain Martel, conseiller
monsieur Yves Grondin, conseiller
madame Annick Bellavance, conseillère

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
Me Mélanie Ouellet, greffière
Me Marie-Eve Le Gendre, assistante-greffière
M. Mathieu Audet, directeur de cabinet
M. Benoit Carignan, directeur et trésorier, Service des finances

1361/12/16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Roberto Léveillé, conseiller,
dûment appuyée par monsieur Pierre Levasseur, conseiller,
il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

La greffière fait part aux membres du conseil de la réception de la lettre suivante :

Université du Québec à Trois-Rivières

Réf.: Consultation en vue de la nomination de deux membres à titre de personnes représentant les milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail au conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières

1362/12/16 Adjudication d'une émission d'obligations de 14 000 000 \$ à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 2401, 3756, 3810, 3882, 4080, 4143, 4005, 4004, 4141, 4679, 4581, 4474, 4711, 3956, 3955, 3366, 4493, 4576, 4060 et 4621, la Ville de Drummondville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 décembre 2016, au montant de 14 000 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Drummondville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,80100	1 381 000 \$	1,25 %	2017	2,62323 %
		1 413 000 \$	1,50 %	2018	
		1 444 000 \$	1,70 %	2019	
		1 477 000 \$	1,90 %	2020	
		4 952 000 \$	2,10 %	2021	
		3 333 000 \$	2,90 %	2026	
Financière Banque Nationale inc.	98,67600	1 381 000 \$	1,25 %	2017	2,62915 %
		1 413 000 \$	1,50 %	2018	
		1 444 000 \$	1,65 %	2019	
		1 477 000 \$	1,90 %	2020	
		4 952 000 \$	2,05 %	2021	
		3 333 000 \$	2,90 %	2026	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,92660	1 381 000 \$	1,25 %	2017	2,63133 %
		1 413 000 \$	1,45 %	2018	
		1 444 000 \$	1,65 %	2019	
		1 477 000 \$	1,85 %	2020	
		4 952 000 \$	2,10 %	2021	
		3 333 000 \$	3,00 %	2026	
Marchés mondiaux CIBC inc.	99,22000	1 381 000 \$	1,15 %	2017	2,64021 %
		1 413 000 \$	1,45 %	2018	
		1 444 000 \$	1,70 %	2019	
		1 477 000 \$	1,95 %	2020	
		4 952 000 \$	2,15 %	2021	
		3 333 000 \$	3,10 %	2026	

ATTENDU QUE l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse.

Sur proposition de madame Annick Bellavance, conseillère;

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier, conseiller;

il est résolu :

QUE l'émission d'obligations au montant de 14 000 000 \$ de la Ville de Drummondville soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire ou à défaut le maire suppléant ou le trésorier ou à défaut l'assistant-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil autorise le trésorier ou à défaut l'assistant-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1363/12/16 Modification de certains règlements en conformité avec l'émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Drummondville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 14 000 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
2401	204 400 \$
3956	60 600 \$
3756	9 200 \$
3955	395 556 \$
3810	80 600 \$
3366	912 600 \$
3810	80 600 \$
4493	213 000 \$
4576	272 000 \$
3882	96 500 \$
4080	308 700 \$
4060	1 246 244 \$
4080	308 700 \$
4621	900 000 \$
4143	1 023 171 \$
4005	225 600 \$
4005	225 600 \$
4004	225 600 \$
4141	527 413 \$
4679	3 600 000 \$
4581	2 400 000 \$
4474	300 000 \$
4711	383 916 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Sur proposition de monsieur Yves Grondin, conseiller,

dûment appuyée par monsieur Roberto Léveillé, conseiller,

il est résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 14 000 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 décembre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil autorise le trésorier ou à défaut l'assistant-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE DRUMMONDVILLE
50, RUE NOTRE-DAME, 2E ETAGE
DRUMMONDVILLE, QC
J2C 2K3

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire ou à défaut le maire suppléant et le trésorier ou à défaut l'assistant-trésorier. La Ville de Drummondville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1364/12/16 Autorisation d'émission d'obligations pour un terme plus court

Sur proposition de monsieur Alain Martel, conseiller,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde, conseillère,

il est résolu :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 14 000 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2401, 3756, 3810, 3882, 4080, 4143, 4005, 4004, 4141, 4679, 4581, 4474, 4711, 3956, 3955, 3366, 4493, 4576, 4060 et 4621, la Ville de Drummondville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement No 25 – 10 000 000 \$

cinq (5) ans (à compter du 21 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 à 2026, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 4679, 4581 et 4474, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 21 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 4679 et 4581, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 26 – 4 000 000 \$

cinq (5) ans (à compter du 21 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros 4493, 4576, 4060 et 4621, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1365/12/16 Autorisation d'émission d'obligations pour un terme plus long

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D 7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus 12 mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville avait le 2 août 2016, un montant de 4 021 000 \$ à renouveler et qu'un montant de 3 412 900 \$ a été renouvelé le 27 juillet 2016, laissant ainsi un solde à renouveler de 608 100 \$;

ATTENDU QU'un montant de 151 944 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 456 156 \$ pour une période de 4 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 3956 et 3955;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville aura le 13 décembre 2016, un montant de 1 117 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 14 118 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 2401 et 3366;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville aura le 19 décembre 2016, un montant de 3 177 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 15 000 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 3756, 3810, 3882, 4080, 4143, 4005, 4004 et 4141;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 21 décembre 2016;

Sur proposition de madame Cathy Bernier, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin, conseiller,

il est résolu :

QUE la Ville de Drummondville emprunte 456 156 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets), pour un terme additionnel de 4 mois et 19 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

QUE la Ville de Drummondville emprunte 1 117 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets), pour un terme additionnel de 8 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

QUE la Ville de Drummondville emprunte 3 177 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets), pour un terme additionnel de 2 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Pierre Levasseur se retire pour la présentation du dossier suivant:

1366/12/16 Subvention de 5000 \$ au Village québécois d'antan pour l'émission spéciale de Noël de La petite séduction

Sur proposition de monsieur Yves Grondin, conseiller,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier, conseiller,

il est résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 5000 \$ au Village québécois d'antan pour l'émission spéciale de Noël de La petite séduction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Pierre Levasseur reprend son siège.

1367/12/16 Résolution autorisant l'augmentation de la capacité de pompage au poste de pompage Montplaisir

Attendu que le poste de pompage Montplaisir est à pleine capacité;

Attendu que la Ville déploie tous les efforts nécessaires pour réduire les surverses dans l'environnement;

Considérant que le projet à l'étude diminuera grandement les débordements en temps de pluie importante.

Sur proposition de madame Isabelle Marquis, conseillère,

dûment appuyée par monsieur Pierre Levasseur, conseiller,

il est résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Pluritec Itée aux fins de présenter la demande de certificat d'autorisation (article 32) au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

-
- La Ville informe le MDDELCC qu'elle ne s'oppose pas à l'émission de ladite autorisation et qu'elle s'engage à transmettre audit ministère, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité à l'autorisation accordée;
 - La Ville s'engage à respecter les exigences de rejet fixées par le MDDELCC selon le cas et à effectuer les corrections nécessaires;
 - La Ville atteste que le projet décrit dans la demande de certification d'autorisation est prévu dans un plan de gestion des débordements en cours d'élaboration, lequel devra inclure un bilan des débits autorisés par le MDDELCC ainsi que ceux permis par la municipalité à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion des débordements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

1368/12/16 Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

sur proposition de monsieur Yves Grondin, conseiller,

dûment appuyée par monsieur Roberto Léveillé, conseiller,

il est résolu que l'assemblée soit levée à 16 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alexandre Cusson, maire

Me Mélanie Ouellet, greffière